



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

**gynécologues**

Question écrite n° 97062

## Texte de la question

M. Benoist Apparu attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des médecins spécialistes en gynécologie. Au regard des inquiétudes émises par le Comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM), de la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale (FNCGM) et de l'Association nationale des internes et assistants en gynécologie médicale (AIGM), il apparaît que l'avenir de cette spécialité soit compromis. Le nombre de nominations en gynécologie médicale à l'examen classant national pour la prochaine rentrée universitaire est incertain. Malgré l'augmentation positive du nombre de postes d'internes en gynécologie de 2014 à 2015, le risque de pénurie reste préoccupant. En effet, dans la mesure où 59 % des spécialistes en exercice ont plus de 60 ans, une vague massive de départ en retraite interviendra à court terme. De même, la gynécologie n'a pas été citée dans la « feuille de route 2016 Femmes et Santé ». La gynécologie est pourtant une composante essentielle dans le suivi médical des femmes. Il la prie donc de bien vouloir indiquer quelles sont les solutions envisagées afin de parer ce risque de pénurie et de garantir une plus grande protection de la gynécologie médicale.

## Texte de la réponse

Répondre aux inégalités de santé et améliorer le parcours de santé du patient dans toutes ses composantes (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent des enjeux majeurs pour le Gouvernement. Tout d'abord, le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine est en augmentation constante. L'arrêté du 9 juillet 2015 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine à 68 au titre de l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, ce nombre de postes a plus que doublé entre 2012 et 2015, passant de 30 postes à 68 postes. Un effort particulier a été fait pour 2016, puisque 20 postes supplémentaires sont offerts par rapport à l'année passée. Par ailleurs, le Gouvernement s'est mobilisé pour améliorer l'accessibilité aux soins, plus particulièrement, à travers le Pacte territoire santé. L'un des engagements du pacte a conduit à simplifier, en 2013, le dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'un engagement à s'installer en zone sous-dense. Il contribue ainsi à l'installation des professionnels dans les zones rurales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Benoist Apparu](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97062

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 juin 2016](#), page 5886

**Réponse publiée au JO le :** [5 juillet 2016](#), page 6228